VINCI IMMOBILIER

Acheter un bien immobilier dans le neuf **en 6 étapes !**

1 Je définis mon budget

Je calcule mon apport personnel et **ma capacité de remboursement.**

Je consulte différentes banques afin de trouver **mon financement avec le meilleur taux.**

Je m'informe sur les différentes **aides disponibles selon mon profil.**

Le + VINCI Immobilier
Nos conseillers experts vous accompagnent et répondent à toutes vos questions.

2 Je recherche le logement
qui me correspond

Je définis mes critères

- **Emplacement**
- **Superficie**
- **Nombre de pièces...**

Puis je recherche mon futur logement

- en visitant notre **site internet**

www.vinci-immobilier.com/recherche

- ou en visitant un **espace de vente**
- ou en appelant **nos conseillers au**

0 800 124 124 Service & appel gratuit
Disponible du lun. au dim. de 09 à 18h

Être rappelé

Le + VINCI Immobilier
Je sauvegarde mes recherches, consulte mes documents (brochures, plans...) et utilise la visite virtuelle grâce à la création de mon espace personnel

3 Je signe mon contrat de réservation
et mon contrat de prêt

Je reçois mon contrat de réservation par email

Je signe de façon sécurisée grâce à la signature électronique

Je fais mon dépôt de garantie de 2 à 5% du prix d'achat

10j Je dispose d'un délai de rétractation de 10 jours

Mon contrat de réservation devra comporter :
- **Les informations sur le logement :**
adresse, description, emplacement dans la résidence...
- **Les informations sur le contrat :**
prix de vente prévisionnel, date de vente, prêts contractés...

Je signe mon contrat de prêt

Le + VINCI Immobilier
Je peux personnaliser mon logement et valider mes choix de matériaux grâce au configurateur en ligne

4 Je signe l'acte chez le notaire

- **La date de signature** est définie d'un commun accord avec le vendeur.
- **Je verse uniquement** une partie du prix correspondant à l'avancement des travaux.
- **Je règle les frais de notaire,** 2% à 3% dans le neuf contre 7% à 8% dans l'ancien.

Le + VINCI Immobilier
J'accède à tous mes documents et je suis l'avancement des travaux sur mon espace client.

5 Mon logement neuf se construit

Je suis invité à 2 visites sur site durant la construction

- **J'échelonne les paiements en fonction de l'avancement des travaux**
35% du prix total lorsque les fondations sont achevées.
70% lorsque le logement est mis hors d'eau.
95% maximum à l'achèvement des travaux.

Le + VINCI Immobilier
Je bénéficie de l'engagement délais et qualité de livraison VINCI Immobilier 4YOU*

*Pour connaître les détails et conditions de la compensation financière versée par VINCI Immobilier en cas de non-respect du délai de livraison fixé dans l'acte de vente, hors retard du réservataire, retards liés à des troubles ayant donné lieu à déclaration de l'état d'urgence (troubles résultant d'hostilités, attentats, révolutions, catastrophes ayant donné lieu à déclaration de l'état d'urgence en application de la loi n° 55.385 du 3 avril 1955) ou résultant d'une menace sanitaire ayant donné lieu à déclaration de l'état d'urgence sanitaire (en référence aux articles L. 3131-12 et suivants du Code de la Santé Publique) , rendez-vous sur le site vinci-immobilier-4YOU.com ou dans votre bureau de vente. Cette compensation financière est calculée dès le 1er jour de retard prorata temporis, sur une base annuelle de 3% du prix de vente TTC du bien concerné (le cas échéant parking inclus), pouvant aller jusqu'à 5% du prix TTC du bien, rendez-vous sur le site vinci-immobilier-4YOU.com ou dans votre bureau de vente. Pour connaître les détails et conditions de la remise par VINCI Immobilier de chèques cadeaux, jusqu'à 2 000 euros TTC, en cas de non levée des réserves dans un délai de 60 jours (90 jours le cas échéant) et d'accessibilité totale au bien immobilier concerné : rendez-vous sur le site vinci-immobilier-4YOU.com ou dans votre bureau de vente.

6 Je récupère les clés de mon logement neuf

- **Le promoteur me remet les clés**
- **Je règle les 5% restants**
- **Je m'assure que mon logement est conforme à la description**

Le cas échéant, les défauts sont notifiés sur le procès-verbal de livraison.

Je suis protégé contre les mauvaises surprises grâce à de nombreuses garanties (parfait achèvement, biennale et décennale), **un vrai plus par rapport à l'ancien !**

J'emménage dans mon nouveau chez moi !

Le + VINCI Immobilier
Je peux parrainer mes proches et recevoir jusqu'à 8 000 €**

VINCI Immobilier m'accompagne à chaque étape du parcours d'achat de mon logement neuf !

Être rappelé

0 800 124 124 Service & appel gratuit
Disponible du lun. au dim. de 09 à 18h

Des conditions d'éligibilité sont applicables au parrain et notamment : le parrain n'est pas un professionnel de l'immobilier titulaire, ou habilité par un titulaire, d'une carte de transaction et/ou de gestion ; le parrain n'est pas un salarié de VINCI Immobilier ou d'une de ses filiales ; il n'est pas salarié du Groupe VINCI ou une de ses filiales ; l'auto-parrainage et le parrainage entre membres d'un même foyer fiscal est interdit. Des conditions d'éligibilité sont applicables aux filleuls, et notamment : il doit pas être, à la date de l'enregistrement du parrainage, ni client de VINCI Immobilier, ni signataire d'une réservation sur un bien commercialisé par VINCI Immobilier ; il ne doit pas être inscrit dans la base de données de VINCI Immobilier ou ne doit pas avoir eu des interactions (Rendez-vous, propositions commerciales...) dans les 6 mois qui précèdent la date de l'enregistrement du parrainage ; il ne doit pas avoir été « dénoncé » par un partenaire mandaté pour commercialiser une opération de VINCI Immobilier ; le filleul n'est pas un salarié de VINCI Immobilier ou d'une de ses filiales ; le filleul n'est pas salarié du Groupe VINCI ou d'une de ses filiales. VINCI Immobilier prendra contact avec le filleul pour s'assurer que ces conditions sont respectées et que le filleul accepte d'être parrainé. Voir les autres conditions d'éligibilité du parrain et filleul et le règlement complet sur https://parrainage.vinci-immobilier.com. Mention Dotation pour le parrain : Les dotations sont de 800 €, chèques cadeaux dématérialisées, par parrainage réussi, c'est à dire au jour de la signature par le filleul d'un acte authentique chez le notaire. Il est possible d'effectuer jusqu'à 10 parrainages pour un même parrain pour un gain potentiel cumulé de 8 000 € maximum par année civile (ex: Chèques cadeaux sont dématérialisés, crédités sur la boutique en ligne, versés dans un délai de 90 jours après la signature de l'acte authentique notarié du filleul.